

MAIRIE DE MAZERES

Rue de l'Hôtel de Ville

09270 MAZERES

☎ 05.61.69.42.04

Fax : 05.61.69.37.97

mairie.mazeres@wanadoo.fr

**ARRÊTE N°22/141 INTERDISANT
PROVISOIREMENT LE STATIONNEMENT**

Rue de la République (R 30)

Le Maire de **MAZERES**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code pénal et notamment son article R.610-5 ;

VU la demande de **MAFFRES Cyril**, sis 1 Faubourg Saint Jacques, 09270 MAZERES, en date du 13 novembre 2022 ;

CONSIDERANT que pour permettre le remaniement de la toiture, **32 et 34 rue de la République (R 30)**, à 09270 MAZERES, **du jeudi 1^{er} décembre 2022 au vendredi 16 décembre 2022** ;

ARRETE

Article 1 : le stationnement sera interdit du 31 au 33 rue de la République, **du jeudi 1^{er} décembre au jeudi 15 décembre 2022** et au droit du 32 et 34 rue de la République, **le vendredi 16 décembre 2022** et conformément au plan ci-joint ;

Article 2 : Les différents panneaux de signalisation seront posés par **MAFFRES Cyril**.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus ;

La gendarmerie, le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à **Mazères**, le 21 novembre 2022.

Le Maire
Louis MARETTE



**MAIRIE DE
MAZERES**

Rue de l'Hôtel de Ville

09270 MAZERES

☎ 05.61.69.42.04

mairie.mazerres@wanadoo.fr

Annexe ARRÊTÉ N°22/141

